

---

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération  
de la Ville de Montréal du 26 mars 2015  
17 h**

---

**Séance tenue le jeudi 26 mars 2015  
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. George Bourelle, M. Eric Alan Caldwell, M. Harout Chitilian, M. Russell Copeman, M. Robert Coutu, M. Claude Dauphin, M. Gilles Deguire, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, Mme Jane Foukal Guest, M. Michel Gibson, Mme Paola Hawa, M. Anthony Housefather, M. Errol Johnson, M. Beny Masella, M. Lionel Perez, Mme Chantal Rouleau, M. Edgar Rouleau, M. Philippe Roy, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. William Steinberg, M. Morris Trudeau, Mme Maria Tutino et Mme Monique Vallée

**ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :**

M. Edward Janiszewski et M. Peter F. Trent

**ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :**

M. Denis Coderre

---

Le président de l'assemblée déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement .

---

**1 - Période de questions du public**

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions du public ».

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Bruce Walker	Mme Chantal Rouleau	Application du règlement sur le rejet des eaux usées industrielles de la Communauté métropolitaine de Montréal / Exemption demandée par l'usine Sanimax <b>Dépôt de documents</b>

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, le président de l'assemblée déclare la période de questions du public close à 17 h 10.

---

**2 - Période de questions des membres du conseil**

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Anthony Housefather	M. Harout Chitilian	Explications et clarifications demandées concernant les règlements d'emprunt en regard des investissements dans les diverses infrastructures
Mme Maria Tuttino	M. Aref Salem	Demande de retrait de l'article 20.21 de l'ordre du jour considérant qu'il s'agit de dépenses locales

N'ayant aucune autre intervention de la part des membres du conseil, le président de l'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 17 h 20.

---

**CG15 0129****Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération**

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 26 mars 2015, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance, en y ajoutant l'article 7.03.

Adopté à l'unanimité.

03.01

---

**CG15 0130****Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 26 février 2015**

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver le procès verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 26 février 2015 conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 19 mars 2015 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

---

#### **4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif**

Le président de l'assemblée appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal du 26 janvier au 22 février 2015.
  - 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 26 janvier au 22 février 2015.
  - 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* du 26 janvier au 22 février 2015.
- 

#### **5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil**

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Aucun document n'est déposé.

---

#### **6 - Dépôt de rapports des commissions du conseil**

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de rapports des commissions du conseil »

##### **CG15 0131**

**Dépôt du rapport et des recommandations de la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation intitulé : « Favoriser l'accroissement des vols directs internationaux, une façon de contribuer à l'essor économique de Montréal »**

Monsieur Robert Coutu dépose le rapport et les recommandations de la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation intitulé : « Favoriser l'accroissement des vols directs internationaux, une façon de contribuer à l'essor économique de Montréal », et le conseil en prend acte.

06.01

---

#### **7 - Dépôt**

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt »

##### **CG15 0132**

**Dépôt du bilan annuel consolidé 2014 faisant état des activités d'entretien déléguées d'aqueduc et d'égout en vertu du Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002)**

Le porte-parole de l'assemblée dépose le bilan annuel consolidé 2014 faisant état des activités d'entretien déléguées d'aqueduc et d'égout en vertu du Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002), et le conseil en prend acte.

07.01 1155075001

---

**CG15 0133**

**Dépôt du rapport d'information faisant état des dépenses engagées pour l'exécution de travaux d'urgence pour la réparation du moteur synchrone GMP-12 à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte dans le cadre du contrat accordé à Delom Services inc. (CE14 1542), conformément à l'article 199 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal**

Le porte-parole de l'assemblée dépose le rapport d'information faisant état des dépenses engagées pour l'exécution de travaux d'urgence pour la réparation du moteur synchrone GMP-12 à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte, dans le cadre du contrat accordé à Delom Services inc. (CE14 1542), conformément à l'article 199 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, et le conseil en prend acte.

07.02 1153438001

---

**CG15 0134**

**AJOUT - Dépôt du rapport et des recommandations de l'inspecteur général de la Ville de Montréal portant sur le projet de revalorisation et de développement, Horizon 2017, du parc Jean-Drapeau**

Le porte-parole de l'assemblée dépose le rapport et des recommandations de l'inspecteur général de la Ville de Montréal portant sur le projet de revalorisation et de développement, Horizon 2017, du parc Jean-Drapeau et le conseil en prend acte.

07.03

---

**11 - Dépôt de pétitions**

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de pétitions ».

Aucun document n'est déposé.

---

**15 – Déclaration / Proclamation**

Le président de l'assemblée appelle le point « Déclaration / Proclamation ».

**CG15 0135**

**Déclaration demandant un moratoire sur l'installation des boîtes postales communautaires par Postes Canada**

Attendu que Postes Canada a annoncé, juste avant la période des fêtes au mois de décembre 2013, l'implantation du plan d'action en cinq points « Prête à affronter l'avenir » et par le fait même, une importante réforme de ses services;

Attendu que cette réforme prévoit de mettre fin à la distribution du courrier à domicile d'ici à 2018-2019 et l'installation de boîtes postales communautaires sur plus de 15 000 sites dans l'agglomération de Montréal;

Attendu que le conseil de ville de Montréal a adopté à l'unanimité, lors du conseil du 16 décembre 2013, une résolution demandant à Postes Canada de surseoir à sa décision de réformer ses services et d'engager un dialogue avec les municipalités qui sont directement touchées;

Attendu que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a dénoncé cette même réforme par résolution le 20 février 2014 et qu'elle a demandé sa suspension par résolution le 8 octobre 2014;

Attendu que le caucus des maires des grandes villes de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) a adopté, le 26 février 2014, une résolution afin que cette réforme ne se traduise pas en un transfert de coûts vers les municipalités, le cas échéant, que des indemnisations soient prévues et que Postes Canada organise des consultations en bonne et due forme;

Attendu que malgré l'engagement de Postes Canada d'assurer une meilleure consultation auprès des municipalités, la société d'État a accéléré sa réforme, sans tenir compte des préoccupations et de la diversité des réalités municipales;

Attendu que les municipalités sont propriétaires et gestionnaires de l'emprise publique municipale;

Attendu que les municipalités constituent des gouvernements de proximité responsables de nombreux services municipaux;

Attendu que les municipalités doivent veiller à ce que les citoyens reçoivent toute l'information utile sur cette réforme et son incidence sur les services disponibles;

Attendu que la Commission sur le développement social de la Ville de Montréal a tenu des consultations publiques sur les impacts de cette décision sur la population montréalaise et fait plusieurs recommandations, notamment à l'effet que la Ville considère de se joindre à un recours à la Cour fédérale sur ce sujet;

Attendu que la Ville a donné suite à cette dernière recommandation en mandatant son Service des affaires juridiques pour qu'il présente une requête afin d'intervenir dans le cadre du recours intenté par le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes et autres en Cour fédérale pour contester cette décision de Postes Canada;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers  
M. Benoit Dorais  
Tous les maires présents des villes liées

Et résolu :

que l'agglomération de Montréal demande au gouvernement du Canada d'imposer un moratoire sur la fin du service de livraison du courrier à domicile et l'installation des boîtes postales communautaires, et ce jusqu'à ce qu'une véritable consultation publique soit effectuée par Postes Canada.

Adopté à l'unanimité.

15.01

---

## **CG15 0136**

### **Déclaration pour reconnaître le Jour du tartan**

Attendu que les membres de la communauté écossaise sont établis à Montréal depuis plus de trois siècles et qu'ils font partie d'une des premières communautés fondatrices de Montréal;

Attendu que la communauté écossaise de Montréal est activement engagée dans le développement économique et communautaire de notre métropole;

Attendu que la Société Saint-André, fondée à Montréal en 1835, est un des organismes associatifs les plus anciens Suivant à l'intégration et à la participation des immigrants et nouveaux arrivants originaires d'Écosse à la société montréalaise;

Attendu que l'honorable Peter McGill, premier président de la Société, fut également maire de Montréal;

Attendu que le 6 avril 1320 est la date de la signature de la Déclaration d'Arbroath, établissant l'indépendance historique de l'Écosse et le droit des Écossais de choisir leur souverain;

Attendu que le tartan est un symbole écossais reconnu mondialement;

Attendu que le gouvernement du Québec a proclamé le 6 avril Jour du Tartan en 2003;

Attendu que le chardon, un symbole écossais reconnu mondialement, est représenté dans les armoiries de Montréal aux côtés des autres communautés fondatrices de Montréal;

Il est proposé par M. Pierre Desrochers

appuyé par Mme Maria Tutino

Et résolu :

que le conseil d'agglomération :

- 1 - reconnaisse le 6 avril comme *Jour du tartan*;
- 2 - invite les citoyens à souligner le 6 avril comme *Jour du tartan*, en solidarité avec la communauté écossaise de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

15.02

---

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CG15 0137**

**Accorder un contrat à Compugen inc. pour la fourniture de logiciels antivirus Trend Micro, pour une période de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2015, pour une somme maximale de 745 259,90 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13776 (2 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2015 par sa résolution CE15 0365;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Compugen inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de logiciels antivirus Trend Micro, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 745 259,90 \$, taxes incluses, pour une période de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2015, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13776 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel ;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1145954006

---

**CG15 0138**

**Accorder un contrat de gré à gré à 3M Cogent inc. pour l'acquisition de licences génériques pour adapter le système d'empreintes digitales (AFIS), utilisé par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 171 635,93 \$, taxes incluses (fournisseur unique)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2015 par sa résolution CE15 0366;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à 3M Cogent, fournisseur unique, pour l'acquisition de licences génériques pour adapter le système d'empreintes digitales (AFIS) utilisé par le Service de police de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 171 635,93 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service en date du 23 décembre 2014;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1145911001

---

**CG15 0139**

**Accorder un contrat de gré à gré à BMC Software Canada inc. pour l'acquisition et l'entretien de licences logicielles pour une période de 4 ans, soit du 31 mars 2015 au 30 mars 2019, pour une somme maximale de 745 700,28 \$, taxes incluses (fournisseur unique) / Approuver un projet de convention à cette fin**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2015 par sa résolution CE15 0370;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville de Montréal et BMC Software Canada inc., fournisseur unique, pour l'acquisition et l'entretien de licences logicielles, pour une période de 4 ans, soit du 31 mars 2015 au 30 mars 2019, pour une somme maximale de 745 700,28 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1152414001

---

**CG15 0140**

**Accorder un contrat de gré à gré à La Compagnie CA du Canada pour l'entretien et le support de logiciels informatiques, pour la période du 31 mars 2015 au 30 mars 2018, pour une somme maximale de 1 180 367,58 \$, taxes incluses (fournisseur unique) / Approuver un projet de convention à cette fin**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2015 par sa résolution CE15 0371;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville de Montréal et La Compagnie CA du Canada, fournisseur unique, pour l'entretien et le support de logiciels informatiques, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 180 367,58 \$, taxes incluses, pour la période du 31 mars 2015 au 30 mars 2018, conformément à son offre de service en date du 30 janvier 2015 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1152414002

---

**CG15 0141**

**Autoriser la prolongation du contrat octroyé à Société Conseil Groupe LGS, pour la fourniture de services techniques pour l'installation de Windows 7 sur les postes de travail, conformément à l'entente-cadre 955772, pour deux périodes de six mois, soit jusqu'au 15 avril 2016, pour un montant de 365 068,62 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 365 068,62 \$ à 730 137,24 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2015 par sa résolution CE15 0375;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

- 1 - d'autoriser la prolongation du contrat accordé à Société Conseil Groupe LGS (CE14 0529), pour deux périodes de six mois, soit jusqu'au 15 avril 2016, pour la fourniture de services techniques pour l'installation de Windows 7 sur les postes de travail, conformément à l'entente-cadre 955772, pour un montant maximal de 365 068,62 \$, taxes incluses, selon les mêmes termes et conditions stipulés aux documents de l'appel d'offres public 14-13461, majorant ainsi le montant total du contrat de 365 068,62 \$ à 730 137,24 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1146075009

---

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### CG15 0142

**Accorder un contrat à Maxi-Métal inc. pour la fourniture et l'installation de 3 boîtes utilitaires de type Walk-In/Walk-Around en aluminium sur 3 châssis de camion fournis par la Ville, pour une somme maximale de 1 155 481,50 \$, taxes incluses, avec l'option d'acquisition d'une boîte utilitaire supplémentaire en 2017 - Appel d'offres public 14-14118 (2 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2015 par sa résolution CE15 0378;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Maxi-Métal inc., plus bas soumissionnaires conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation de 3 boîtes utilitaires de type Walk-In/Walk-Around en aluminium sur châssis de camion fournis par la Ville, avec option d'acquisition d'une boîte utilitaire supplémentaire en 2017, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 155 481,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-14118 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1143838006

---

#### CG15 0143

**Autoriser une dépense additionnelle de 87 381 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Motorola Solutions Canada inc. (CG13 0239), majorant ainsi le montant total du contrat de 31 669 763,98 \$, à 31 757 144,98 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2015 par sa résolution CE15 0372;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 87 381 \$, taxes incluses, en vue d'acquérir la fonctionnalité Bluetooth pour les radios portatives (APX 6000 XE) du Service de sécurité incendie de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Motorola Solutions Canada inc. (CG13 0239), majorant ainsi le montant total du contrat de 31 669 763,98 \$, à 31 757 144,98 \$, taxes incluses.
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1155035003

---

**CG15 0144**

**Autoriser une dépense additionnelle de 195 457,50 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de remplacement des fenêtres et travaux connexes dans l'édifice du 1500 des Carrières, dans le cadre du contrat accordé à Norgéreq Ltée (CG14 0367), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 567 397,57 \$ à 1 762 855,07 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 mars 2015 par sa résolution CE15 0333;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 195 457,50 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de remplacement des fenêtres et travaux connexes dans l'édifice du 1500 des Carrières, dans le cadre du contrat accordé à Norgéreq Ltée (CG14 0367), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 567 397,57 \$ à 1 762 855,07 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1151029002

---

**CG15 0145**

**Accorder un contrat à Cosoltec inc. pour des travaux d'architecture et de structure dans les secteurs des produits chimiques à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds - Dépense totale de 2 293 112,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10167 (6 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 mars 2015 par sa résolution CE15 0334;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 293 112,13 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de structure et d'architecture dans les secteurs des produits chimiques à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Cosoltec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 188 112,13 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10167;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** M. George Bourelle  
Mme Jane Foukal Guest  
M. Michel Gibson  
Mme Paola Hawa  
M. Morris Trudeau  
Mme Maria Tutino

20.09 1144474004

---

**CG15 0146**

**Autoriser une dépense additionnelle de 88 356 \$, taxes incluses, pour couvrir les honoraires professionnels additionnels reliés à la surveillance des travaux résultant de deux changements majeurs dans le cadre du projet d'aménagement des ateliers de menuiserie au garage des Carrières / Approuver un projet d'addenda no 2 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Héroïse Thibodeau et Cima + S.E.N.C. (CG12 0263), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 214 499,06 \$ à 1 302 855,05 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 mars 2015 par sa résolution CE15 0336;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 88 356 \$, taxes incluses, pour couvrir les honoraires professionnels additionnels reliés à la surveillance des travaux résultant de deux changements majeurs dans le cadre du projet d'aménagement des ateliers de menuiserie au garage des Carrières;
- 2 - d'approuver un projet d'addenda no 2 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal, Héroïse Thibodeau inc. et Cima + S.E.N.C. (CG12 0263), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 214 499,06 \$ à 1 302 855,05 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1151029003

---

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG15 0147**

**Conclure une entente-cadre de services professionnels avec SNC-Lavalin inc. pour la gestion et la surveillance des travaux pour le programme de planage et revêtement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour une somme maximale de 2 974 725,18 \$, taxes incluses / Appel d'offres public 14-14106 (6 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 mars 2015 par sa résolution CE15 0381;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre pour la fourniture sur demande de services professionnels pour la gestion et la surveillance des travaux pour le programme de planage et revêtement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports ;

- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel SNC Lavalin inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 2 974 725,18 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-14106 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler, pour une période maximale de 24 mois.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1154822004

---

#### **CG15 0148**

**Accorder un contrat de services professionnels en gestion de projets à Macogep inc. pour réaliser la mise aux normes des systèmes de captation des gaz des bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal pour une somme maximale de 984 847,34 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-14003 - (2 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2015 par sa résolution CE15 0384;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 132 574,44 \$, taxes incluses, pour les services professionnels en gestion de projets afin de réaliser la mise aux normes des systèmes de captation des gaz des bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Macogep inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 984 847,34 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-14003 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1146342006

---

#### **CG15 0149**

**Accorder un contrat de services professionnels à Les Consultants S.M. inc. pour la réalisation d'activités liées principalement à l'élaboration de l'avant-projet définitif et des plans et devis relatifs au projet Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » - Dépense maximale de 3 968 019,04 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-14066 (7 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2015 par sa résolution CE15 0385;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Les Consultants S.M. inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation d'activités liées principalement à l'élaboration de l'avant-projet définitif et des plans et devis relatifs au projet Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », pour une somme maximale de 3 968 019,04 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-14066 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement de crédits requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1151009004

---

### **CG15 0150**

**Accorder un contrat de services professionnels à Services intégrés Lemay et associés inc. pour des interventions et des aménagements en signalétique, interprétation, mise en lumière et mobilier au Complexe environnemental de Saint-Michel pour une somme maximale de 869 801,40 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13876 (3 soum., 1 conforme) / Approuver un projet de convention à cette fin**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2015 par sa résolution CE15 0386;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Services intégrés Lemay et associés inc., Elema Experts-Conseils inc. et Induktion Groupe Conseil inc., seules firmes ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis pour des interventions et des aménagements en signalétique, interprétation, mise en lumière et mobilier au Complexe environnemental de Saint-Michel, pour une somme maximale de 869 801,40 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13876 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1154956002

---

### **CG15 0151**

**Accorder un contrat de services professionnels à Ethnoscop inc. pour la réalisation d'interventions archéologiques requises dans le cadre de travaux débutant en 2015 dans le secteur délimité par les rues Wellington, Ann, de la Commune et Duke - Projet Bonaventure dans les arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest - Dépense maximale de 403 874,98 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-14093 (1 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2015 par sa résolution CE15 0387;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel le seul soumissionnaire, Ethnoscop inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation d'interventions archéologiques dans le cadre des travaux du Projet Bonaventure débutant en 2015, dans le secteur délimité par les rues Wellington, Ann, de la Commune et Duke, pour une somme maximale de 403 874,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-14093 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** M. Errol Johnson  
M. George Bourelle  
M. Robert Coutu  
Mme Jane Foukal Guest  
M. Michel Gibson  
Mme Paola Hawa  
M. Anthony Housefather  
M. Beny Masella  
M. Edgar Rouleau  
M. Philippe Roy  
M. William Steinberg  
M. Morris Trudeau  
Mme Maria Tutino

20.15 1151009005

---

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CG15 0152**

**Accorder un contrat de services professionnels à Services intégrés Lemay & Associés inc. pour la préparation des plans et devis relatifs à l'aménagement d'un nouveau seuil dans le secteur Cedar - Côte-des-Neiges du parc du Mont-Royal, pour une somme maximale de 607 938,36 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14105 (6 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2015 par sa résolution CE15 0390;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Services intégrés Lemay et associés inc., Gravitaire S.E.N.C., Elema experts-conseil inc., Martin Roy et Associés inc. et Nadeau Foresterie urbaine, firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la préparation des plans et devis relatifs à l'aménagement d'un nouveau seuil dans le secteur Cedar-Côte-des-Neiges du parc du Mont-Royal, pour une somme maximale de 607 938,36\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14105 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1150504005

---

**CG15 0153**

**Approuver, dans le cadre du projet Turcot, le projet d'entente entre la Ville et le ministère des Transports du Québec, relatif aux programmes de mesure de la qualité de l'air et autoriser à cet effet une dépense de 3 255 000 \$ sur 7 ans / Approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et le Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec relativement à l'exécution des programmes de mesure de la qualité de l'air et à la réalisation des analyses de laboratoire et autoriser à cet effet une dépense de 1 287 943 \$ sur 7 ans**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2015 par sa résolution CE15 0391;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

dans le cadre du projet Turcot :

- 1 - d'approuver le projet d'entente entre le gouvernement du Québec (le ministre des Transports du Québec) et la Ville de Montréal pour la mise en œuvre, par la Ville, des programmes de suivi de la qualité de l'air, pour une somme totale de 3 255 000 \$ ;
- 2 - d'approuver le projet d'entente entre le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec) et la Ville de Montréal pour la réalisation des analyses d'échantillons d'air qui seront transmis par la Ville à l'organisme, pour une somme totale de 1 287 943 \$ ;
- 3 - d'imputer ces revenus et dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1144390001

---

**CG15 0154**

**Décréter l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation d'un terrain situé au nord-ouest du boulevard René-Lévesque Est et au sud-ouest de la rue Parthenais, constitué d'une partie du lot 1 424 733 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, tel que montré au plan numéro R-35 Sainte-Marie, à des fins de rue, dans l'arrondissement de Ville-Marie**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2015 par sa résolution CE15 0393;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1 - de décréter l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation, à des fins de rue, d'un terrain situé au nord-ouest du boulevard René-Lévesque Est et au sud-ouest de la rue Parthenais, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constitué d'une partie du lot 1 424 733 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, identifié par les lettres ABCDEFGA (item 1) sur le plan numéro R-35 Sainte-Marie, préparé le 10 décembre 2014 par Benoît Dermine, arpenteur-géomètre, sous le numéro 2913 de ses minutes;

- 2 - de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
- 3 - d'autoriser une dépense de 1 816 605 \$, taxes incluses, pour cette acquisition;
- 4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidence :** M. Errol Johnson  
M. George Bourelle  
M. Robert Coutu  
Mme Jane Foukal Guest  
M. Michel Gibson  
Mme Paola Hawa  
M. Anthony Housefather  
M. Beny Masella  
M. Edgar Rouleau  
M. Philippe Roy  
M. William Steinberg  
M. Morris Trudeau  
Mme Maria Tutino

20.18 1154315001

---

#### **CG15 0155**

**Approuver la quatrième convention de modification de bail par lequel la Ville de Montréal loue de 7218397 Canada inc., un espace à bureaux d'une superficie de 4 500 pieds carrés, situé au 5995, boulevard Décarie, pour le poste de quartier 26 du Service de police de la Ville de Montréal pour un terme de 30 mois, soit du 1<sup>er</sup> juin 2015 au 30 novembre 2017 - Dépense totale de 554 122,01 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2015 par sa résolution CE15 0395;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1 - d'approuver la quatrième convention de modification de bail par lequel la Ville loue de 7218397 Canada inc., pour une période de 30 mois à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015, un espace à bureaux d'une superficie de 4 500 pieds carrés, situé au 5995, boulevard Décarie pour les besoins du poste de quartier 26 du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant une dépense totale de 554 122,01 \$, taxes incluses, et ce, aux termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1154565002

---

**CG15 0156**

**Approuver le premier avenant de l'entente d'occupation tripartite par laquelle la Ville de Montréal loue de la Société québécoise des infrastructures et la Sûreté du Québec, un espace d'une superficie de 480,65 mètres carrés, situé au 600, rue Fullum à Montréal, utilisé pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal (Crimes technologiques) - Dépense totale de 393 745,91 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2015 par sa résolution CE15 0396;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1 - d'approuver le premier avenant à l'entente d'occupation (CG10 0043) par lequel la Ville loue de la Société immobilière du Québec et de la Sûreté du Québec, pour une période de 5 ans, à compter du 5 février 2015, un espace d'une superficie de 480,65 mètres carrés, situé au 600, rue Fullum, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant une dépense totale de 393 745,91 \$, taxes incluses, et ce, aux termes et conditions stipulés au premier avenant;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1154565004

---

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG15 0157**

**Accorder un contrat d'une durée de 18 mois à Construction NRC inc. pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de signalisation lumineuse de 50 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal - Dépense totale de 1 254 828,53 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-44004 (7 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 février 2015 par sa résolution CE15 0195;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 254 828,53 \$, taxes incluses, pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de signalisation lumineuse de 50 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents le cas échéant;
- 2- d'accorder un contrat à Construction NRC inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, pour une période de 18 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 836 552,35 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-44004;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** M. Errol Johnson  
M. George Bourelle  
M. Robert Coutu  
Mme Jane Foukal Guest  
M. Michel Gibson  
Mme Paola Hawa  
M. Anthony Housefather  
M. Beny Masella  
M. Edgar Rouleau  
M. Philippe Roy  
M. William Steinberg  
M. Morris Trudeau  
Mme Maria Tutino

20.21 1145897008

---

#### **CG15 0158**

**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;**

**Accorder un contrat à 142975 Canada Ltée (Mironor) pour le traitement par compostage de 30 000 tonnes de résidus verts, pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 2 359 287 \$, taxes incluses et un contrat pour le traitement de 40 000 tonnes de résidus mélangés, pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 3 311 280 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13349 (1 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 mars 2015 par sa résolution CE15 0462 ;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire, 142975 Canada Ltée (Mironor), ce dernier ayant présenté des soumissions conformes, le contrat pour une période de 24 mois, pour le traitement par compostage de 30 000 tonnes de résidus verts, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 359 287 \$, taxes incluses, ainsi que le contrat pour le traitement par compostage de 40 000 tonnes de résidus mélangés, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 311 280 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13349 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1152621001

**CG15 0159**

**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;**

**Accorder un contrat à Céleb Construction Itée pour l'exécution des travaux au bâtiment principal de l'usine de production d'eau potable Charles-J. Des Bailleurs, dans le cadre du programme de réfection des équipements des usines d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs (REQUP) - Dépense totale de 9 486 874,69 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10105 (1 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 mars 2015 par sa résolution CE15 0465;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 9 486 874,69 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux au bâtiment principal de l'usine d'eau potable Charles-J. Des Bailleurs, dans le cadre du programme de réfection des équipements des usines d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs (REQUP), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3 - d'accorder au seul soumissionnaire, Céleb Construction Itée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 074 401,88 \$ , taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10105;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** M. George Bourelle  
Mme Jane Foukal Guest  
M. Michel Gibson  
Mme Paola Hawa  
M. Morris Trudeau  
Mme Maria Tutino

20.23 1146019006

---

**CG15 0160**

**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;**

**Accorder deux contrats à Sanexen Services Environnementaux inc. pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 41 116 492,62 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10164 (2 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 mars 2015 par sa résolution CE15 0469;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage sur diverses rues (secteur est et secteur ouest) de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

- 3 - d'accorder à Sanexen Services Environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, deux contrats à cette fin aux prix de ses soumissions, soit le contrat UX15350 - secteur est, pour une somme maximale de 20 289 464,65 \$, taxes incluses, ainsi que le contrat UX15351-secteur ouest, pour une somme maximale de 20 218 027,97 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10164 ;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** M. George Bourelle  
Mme Jane Foukal Guest  
M. Michel Gibson  
Mme Paola Hawa  
M. Morris Trudeau  
Mme Maria Tutino

20.24 1154822003

---

### **CG15 0161**

**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;**

**Accorder un contrat à Construction Gamarco inc. pour des travaux d'architecture et de structure dans les secteurs des filtres et ozone à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds - Dépense totale de 3 179 617,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10166 (7 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 mars 2015 par sa résolution CE15 0466;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 3 179 617,50 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de structure et d'architecture dans les secteurs des filtres et ozone à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à Construction Gamarco inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 029 617,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10166;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** M. George Bourelle  
Mme Jane Foukal Guest  
M. Michel Gibson  
Mme Paola Hawa  
M. Morris Trudeau  
Mme Maria Tutino

20.25 1144474003

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.26 et 20.27 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG15 0162**

**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;**

**Accorder un contrat à Ondel inc. pour l'exécution des travaux à l'usine de production d'eau potable Charles-J. Des Bailleurs dans le cadre du projet de modernisation des usines - Dépense totale de 30 128 006,90 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 10106 (5 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 mars 2015 par sa résolution CE15 0467;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 30 128 006,90 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux à l'usine de production d'eau potable Charles-J. Des Bailleurs, dans le cadre du projet de modernisation des usines, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3 - d'accorder à Ondel inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 29 070 883,86 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10106;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** M. George Bourelle  
Mme Jane Foukal Guest  
M. Michel Gibson  
Mme Paola Hawa  
M. Morris Trudeau  
Mme Maria Tutino

20.26 1146019007

---

**CG15 0163**

**Prendre connaissance du rapport de la Commission sur l'examen des contrats;**

**Accorder un contrat pour la fabrication, la livraison et la mise en service de l'unité d'ozonation de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 mars 2015 par sa résolution CE15 0504;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire, Degrémont limitée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fabrication, la livraison et la mise en service de l'unité d'ozonation de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 98 950 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12107;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1153334001

---

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CG15 0164**

**Joindre les grandes villes du monde dans l'initiative l'« Heure de la Terre » et demander aux citoyens, commerces, institutions et industries du territoire ainsi qu'aux unités administratives de l'agglomération de Montréal d'éteindre les lumières entre 20 h 30 et 21 h 30, le samedi 28 mars 2015**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 mars 2015 par sa résolution CE15 0479;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'appuyer l'initiative « Heure de la Terre » (Earth Hour) dans un esprit de sensibilisation aux changements climatiques et de solidarité auprès des grandes villes du monde; et
- 2 - de demander à la population, aux commerces, industries et institutions du territoire ainsi qu'aux unités administratives de l'agglomération de Montréal de participer à l'événement et d'éteindre les lumières entre 20 h 30 et 21 h 30 le samedi 28 mars 2015, sans toutefois compromettre la sécurité du public et des employés municipaux.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1155334001

---

**CG15 0165****Approuver le programme d'activités des commissions permanentes du conseil d'agglomération pour l'année 2015**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 mars 2015 par sa résolution CE15 0485;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver le programme d'activités 2015 des commissions permanentes du conseil d'agglomération ci-après:

**Commission sur la culture, le patrimoine et les sports**

- Sujet(s) à déterminer pour consultation publique;

**Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation**

- Étude de l'évolution des hausses de loyers pour les commerçants, leurs conséquences sur l'économie de Montréal et les solutions pour les limiter (CM14 0948);

**Commission sur le développement social et la diversité montréalaise**

- Analyser l'opportunité de se doter d'un Conseil des politiques alimentaires, à l'instar d'autres villes canadiennes (CM14 0852);

**Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs**

- Enjeux et impacts du bannissement des sacs d'emplettes à usage unique dans les commerces de détail;

**Commission sur l'examen des contrats**

- Étude de l'opportunité et des conséquences du changement d'approche recommandé par la Commission quant aux processus d'appels d'offres et aux pratiques d'affaires de la Ville dans la gestion de cette entente-cadre et, plus globalement, la gestion de toutes les ententes-cadres (mandat SMCE13125309007-2 du comité exécutif);
- Transparence dans la gestion des sous-contrats (CM14 1139);

**Commission sur les finances et l'administration**

- Rapport annuel du Vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014 ;
- Programme triennal d'immobilisations 2016-2018;
- Prévisions budgétaires 2016 et budgets des sociétés paramunicipales;

**Commission de la sécurité publique**

- Rapport d'activités du Service de sécurité incendie de Montréal;
- Bilan annuel du Service de police de la Ville de Montréal;

**Commission sur le transport et les travaux publics**

- Politique de stationnement;

de plus, les commissions permanentes peuvent également, par leur initiative, faire l'étude de tout autre sujet à l'intérieur de leur mandat.

Adopté à l'unanimité.

**CG15 0166**

**Report du dépôt des états financiers 2014 au bureau du greffier, du 31 mars au 27 avril 2015, au plus tard**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 mars 2015 par sa résolution CE15 0483;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'autoriser le report du dépôt, au bureau du greffier, des états financiers vérifiés de l'exercice financier 2014 du 31 mars au 27 avril 2015, au plus tard.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1153592002

---

**CG15 0167**

**Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 12 750 000 \$ afin de financer la réalisation du programme de protection de l'actif immobilisé, des travaux relatifs à la réfection des bâtiments, des aménagements extérieurs et des équipements de la société du Parc Jean-Drapeau pour l'année 2015, conformément au budget d'investissements autorisé par le conseil d'agglomération**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation, à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 12 750 000 \$ afin de financer la réalisation du programme de protection de l'actif immobilisé, des travaux relatifs à la réfection des bâtiments, des aménagements extérieurs et des équipements de la société du Parc Jean-Drapeau pour l'année 2015, conformément au budget d'investissements autorisé par le conseil d'agglomération », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.01 1146807004

---

**CG15 0168**

**Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 34 000 000 \$ afin de financer le système intégré de répartition pour le traitement des appels d'urgence**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation, à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 34 000 000 \$ afin de financer le système intégré de répartition pour le traitement des appels d'urgence », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.02 1154207003

---

**CG15 0169**

**Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 58 000 000 \$ pour le financement de l'acquisition d'équipements et de services professionnels en informatique**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation, à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 58 000 000 \$ pour le financement de l'acquisition d'équipements et de services professionnels en informatique », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.03 1154207001

---

**CG15 0170**

**Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002)**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation, à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.04 1145075005

---

**CG15 0171**

**Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de la station de pompage et du réservoir Dollard-des Ormeaux**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation, à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de la station de pompage et du réservoir Dollard-des Ormeaux », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.05 1152839015

---

**CG15 0172**

**Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 60 600 000 \$ afin de financer les travaux de bouclage de conduites d'eau principales dans les arrondissements de Saint-Léonard et Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension admissibles au volet Grandes Villes du programme de subvention Fonds Chantiers Canada-Québec**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation, à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 60 600 000 \$ afin de financer les travaux de bouclage de conduites d'eau principales dans les arrondissements de Saint-Léonard et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension admissibles au volet Grandes Villes du programme de subvention fonds chantiers Canada-Québec », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.06 1152839001

---

**CG15 0173**

**Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 36 603 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de l'usine d'eau potable Charles-J.-Des Bailleurs**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation, à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 36 603 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de l'usine d'eau potable Charles-J.-Des Bailleurs », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.07 1152839003

---

**CG15 0174**

**Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 9 088 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de l'usine d'eau potable Atwater admissibles au programme de transfert de la Taxe fédérale d'accise sur l'Essence et Contribution du gouvernement du Québec (TECQ)**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation, à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 9 088 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de l'usine d'eau potable Atwater admissibles au programme de transfert de la Taxe fédérale d'accise sur l'Essence et Contribution du gouvernement du Québec (TECQ) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.08 1152839007

---

**CG15 0175**

**Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 82 110 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de l'usine d'eau potable Atwater**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation, à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 82 110 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de l'usine d'eau potable Atwater », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.09 1152839008

---

**CG15 0176**

**Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 43 216 000 \$ afin de financer la mise en place d'un système de production d'oxygène à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation, à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 43 216 000 \$ afin de financer la mise en place d'un système de production d'oxygène à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.10 1152839010

---

**CG15 0177**

**Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 17 275 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de l'usine d'eau potable Dorval**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation, à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 17 275 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de l'usine d'eau potable Dorval », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.11 1152839009

---

**CG15 0178**

**Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 5 310 000 \$ pour le financement du programme Investissements Ville intelligente et numérique**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation, à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 310 000 \$ afin de financer le programme Investissements Ville intelligente et numérique », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.12 1154207017

---

**CG15 0179**

**Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 5 311 000 \$ pour le financement du projet Bureau de demain**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation, à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 311 000 \$ pour le financement du projet Bureau de demain », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.13 1154207015

---

**CG15 0180**

**Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 6 903 000 \$ pour le financement du projet Remplacement du portail web de la Ville**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation, à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 903 000 \$ pour le financement du projet Remplacement du portail web de la Ville », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.14 1154207013

---

**CG15 0181**

**Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 13 192 000 \$ pour le financement du projet Gestion de l'évolution bureautique**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation, à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 13 192 000 \$ pour le financement du projet Gestion de l'évolution bureautique », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.15 1154207011

---

**CG15 0182**

**Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 5 707 000 \$ pour le financement du projet Gestion des capacités des serveurs**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation, à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 707 000 \$ pour le financement du projet Gestion des capacités des serveurs », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.16 1154207005

---

**CG15 0183**

**Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 15 030 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de l'usine d'eau potable Lachine admissibles au programme de transfert de la Taxe fédérale d'accise sur l'Essence et Contribution du gouvernement du Québec (TECQ)**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation, à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 15 030 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de l'usine d'eau potable Lachine admissibles au programme de transfert de la Taxe fédérale d'accise sur l'Essence et Contribution du gouvernement du Québec (TECQ) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.17 1152839011

---

**CG15 0184**

**Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 32 176 000 \$ afin de financer la construction d'un bâtiment administratif et atelier accessoire à l'usine d'eau potable Atwater**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation, à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 32 176 000 \$ afin de financer la construction d'un bâtiment administratif et atelier accessoire à l'usine d'eau potable Atwater », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.18 1152839012

---

**CG15 0185**

**Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 157 985 000 \$ afin de financer les travaux de réfection visant la remise en service de la station de pompage et du réservoir Rosemont admissibles au volet Grandes Villes du programme de subvention Fonds Chantiers Canada-Québec**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation, à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 157 985 000 \$ afin de financer les travaux de réfection visant la remise en service de la station de pompage et du réservoir Rosemont admissibles au volet Grandes Villes du programme de subvention Fonds Chantiers Canada-Québec », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.19 1152839013

---

**CG15 0186**

**Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 9 227 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de la station de pompage et du réservoir Dollard-des Ormeaux admissibles au programme de transfert de la Taxe fédérale d'accise sur l'Essence et Contribution du gouvernement du Québec (TECQ)**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation, à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 9 227 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de la station de pompage et du réservoir Dollard-des Ormeaux admissibles au programme de transfert de la Taxe fédérale d'accise sur l'Essence et Contribution du gouvernement du Québec (TECQ) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.20 1152839014

---

**CG15 0187**

**Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 24 300 000 \$ afin de financer les travaux de construction de l'ouvrage de rétention William situé dans l'arrondissement du Sud-Ouest et son raccordement au système des intercepteurs**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation, à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 24 300 000 \$ afin de financer les travaux de construction de l'ouvrage de rétention William situé dans l'arrondissement du Sud-Ouest et son raccordement au système des intercepteurs », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.21 1152839004

---

**CG15 0188**

**Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 35 000 000 \$ afin de financer les travaux de construction de l'ouvrage de rétention Lavigne situé dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et son raccordement au système des intercepteurs**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation, à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 35 000 000 \$ afin de financer les travaux de construction de l'ouvrage de rétention Lavigne situé dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et son raccordement au système des intercepteurs », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.22 1152839005

---

**CG15 0189**

**Avis de motion - Règlement autorisant la démolition du bâtiment existant et la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins de logement social sur les lots 2 004 317, 2 004 328, 2 004 329 et 2 004 330 du cadastre du Québec**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation, à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition du bâtiment existant et la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins de logement social sur les lots 2 004 317, 2 004 328, 2 004 329 et 2 004 330 du cadastre du Québec », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.23 1150691002

---

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Barbe

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG15 0190**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 8 311 000 \$ afin de financer la construction de l'écocentre Dickson**

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 8 311 000 \$ afin de financer la construction de l'écocentre Dickson a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 février 2015 par sa résolution CE 15 0186;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Barbe

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 8 311 000 \$ afin de financer la construction de l'écocentre Dickson », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1151185001

*Règlement RCG 15-017*

---

**CG15 0191**

**Adoption - Règlement sur la subvention relative à l'amélioration de la sécurité incendie des résidences privées pour aînés**

Attendu qu'une copie du Règlement sur la subvention relative à l'amélioration de la sécurité incendie des résidences privées pour aînés a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2015 par sa résolution CE15 0417;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Barbe

Et résolu :

d'adopter la nouvelle version du règlement intitulé « Règlement sur les subventions relatives à l'amélioration de la sécurité incendie des résidences privées pour aînés ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1145361002

*Règlement RCG 15-018*

---

**CG15 0192**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 8 100 000 \$ afin de financer des travaux d'aménagement des Parcours découverte du Mont-Royal dans le cadre de la réalisation des projets « legs » du 375<sup>e</sup> de la Ville de Montréal**

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 8 100 000 \$ afin de financer des travaux d'aménagement des Parcours découverte du Mont-Royal dans le cadre de la réalisation des projets « legs » du 375<sup>e</sup> de la Ville de Montréal a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 février 2015 par sa résolution CE15 0248;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Barbe

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 8 100 000 \$ afin de financer des travaux d'aménagement des Parcours découverte du Mont-Royal dans le cadre de la réalisation des projets « legs » du 375<sup>e</sup> de la Ville de Montréal », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.03 1154956004

*Règlement RCG 15-019*

---

**CG15 0193**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 42 300 000 \$ afin de financer des travaux d'aménagement du parc du complexe environnemental Saint-Michel, dans le cadre de la réalisation des projets « legs » du 375<sup>e</sup> de la Ville de Montréal**

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 42 300 000 \$ afin de financer des travaux d'aménagement du parc du complexe environnemental Saint-Michel, dans le cadre de la réalisation des projets « legs » du 375<sup>e</sup> de la Ville de Montréal a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 février 2015 par sa résolution CE15 0249;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Barbe

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 42 300 000 \$ afin de financer des travaux d'aménagement du parc du complexe environnemental Saint-Michel, dans le cadre de la réalisation des projets « legs » du 375<sup>e</sup> de la Ville de Montréal », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.04 1154956003

*Règlement RCG 15-020*

---

**CG15 0194**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 3 187 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules du Service de police de la Ville de Montréal et leurs équipements**

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 3 187 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules du Service de police de la Ville de Montréal et leurs équipements a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 février 2015 par sa résolution CE15 0232;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Barbe

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 187 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules du Service de police de la Ville de Montréal et leurs équipements », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.05 1154472001

*Règlement RCG 15-021*

---

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Eric Alan Caldwell

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.06 à 42.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG15 0195**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ afin de financer l'achat de feux de circulation, d'équipements de signalisation et de lampadaires**

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ afin de financer l'achat de feux de circulation, d'équipements de signalisation et de lampadaires a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 février 2015 par sa résolution CE15 0234;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Eric Alan Caldwell

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ afin de financer l'achat de feux de circulation, d'équipements de signalisation et de lampadaires », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.06 1153226001

*Règlement RCG 15-022*

---

**CG15 0196**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ afin de financer la conception et l'implantation d'un système de stationnement intelligent**

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ afin de financer la conception et l'implantation d'un système de stationnement intelligent a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 février 2015 par sa résolution CE15 0235;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Eric Alan Caldwell

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ afin de financer la conception et l'implantation d'un système de stationnement intelligent », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.07 1153226003

*Règlement RCG 15-023*

---

**CG15 0197**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 12 000 000 \$ afin de financer le développement de nouvelles structures routières dont, notamment, une passerelle au-dessus du canal de l'aqueduc dans l'axe de la rue Lapierre dans l'arrondissement de LaSalle**

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 12 000 000 \$ afin de financer le développement de nouvelles structures routières dont, notamment, une passerelle au-dessus du canal de l'aqueduc dans l'axe de la rue Lapierre dans l'arrondissement de LaSalle a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 février 2015 par sa résolution CE15 0237;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Eric Alan Caldwell

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 12 000 000 \$ afin de financer le développement de nouvelles structures routières dont, notamment, une passerelle au-dessus du canal de l'aqueduc dans l'axe de la rue Lapierre dans l'arrondissement de LaSalle », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidence :** M. George Bourelle  
M. Robert Coutu  
Mme Jane Foukal Guest  
M. Michel Gibson  
Mme Paola Hawa  
M. Anthony Housefather  
M. Errol Johnson  
M. Beny Masella  
M. Edgar Rouleau  
M. Philippe Roy  
M. William Steinberg  
M. Morris Trudeau  
Mme Maria Tutino

42.08 1150541003

*Règlement RCG 15-024*

---

**CG15 0198**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 11 100 000 \$ pour le financement de travaux de réfection du réseau routier**

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 11 100 000 \$ pour le financement de travaux de réfection du réseau routier a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 février 2015 par sa résolution CE15 0238;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Eric Alan Caldwell

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 11 100 000 \$ pour le financement de travaux de réfection du réseau routier », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.09 1150541004

*Règlement RCG 15-025*

---

**CG15 0199**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement de parcs**

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement de parcs a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 février 2015 par sa résolution CE15 0240;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Eric Alan Caldwell

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement de parcs », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.10 1151701001

*Règlement RCG 15-026*

---

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.11 à 42.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CG15 0200**

##### **Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 2 750 000 \$ pour le financement de l'achat de mobilier d'éclairage et autres éléments d'éclairage du réseau routier**

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 2 750 000 \$ pour le financement de l'achat de mobilier d'éclairage et autres éléments d'éclairage du réseau routier a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 février 2015 par sa résolution CE15 0243;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 750 000 \$ pour le financement de l'achat de mobilier d'éclairage et autres éléments d'éclairage du réseau routier », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.11 1150541005

*Règlement RCG 15-027*

---

#### **CG15 0201**

##### **Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 12 692 000 \$ afin de financer les travaux des aménagements cyclables**

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 12 692 000 \$ afin de financer les travaux des aménagements cyclables a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 février 2015 par sa résolution CE15 0244;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 12 692 000 \$ afin de financer les travaux des aménagements cyclables », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.12 1150776001

*Règlement RCG 15-028*

---

**CG15 0202**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 5 320 000 \$ pour le financement de travaux de réfection routière, de reconstruction, de réaménagement et de sécurisation de rues sur l'ensemble du réseau routier artériel**

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 5 320 000 \$ pour le financement de travaux de réfection routière, de reconstruction, de réaménagement et de sécurisation de rues sur l'ensemble du réseau routier artériel a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 février 2015 par sa résolution CE15 0247;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 320 000 \$ pour le financement de travaux de réfection routière, de reconstruction, de réaménagement et de sécurisation de rues sur l'ensemble du réseau routier artériel », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.13 1151097002

*Règlement RCG 15-029*

---

**CG15 0203**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ pour financer l'acquisition et l'installation d'équipements et d'infrastructure permettant d'améliorer les conditions de vie des personnes âgées**

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ pour financer l'acquisition et l'installation d'équipements et d'infrastructure permettant d'améliorer les conditions de vie des personnes âgées a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 février 2015 par sa résolution CE15 0251;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ pour financer l'acquisition et l'installation d'équipements et d'infrastructure permettant d'améliorer les conditions de vie des personnes âgées », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.14 1150706002

*Règlement RCG 15-030*

---

**CG15 0204**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 8 400 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation de la caserne 26 située dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal**

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 8 400 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation de la caserne 26 située dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 février 2015 par sa résolution CE15 0304;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 8 400 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation de la caserne 26 située dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.15 1153838001

*Règlement RCG 15-031*

---

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.16 à 42.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG15 0205**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 4 740 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de la caserne 63 située dans la Ville de Dorval**

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 4 740 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de la caserne 63 située dans la Ville de Dorval a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 février 2015 par sa résolution CE15 0305;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 740 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de la caserne 63 située dans la Ville de Dorval », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.16 1153838002

*Règlement RCG 15-032*

---

**CG15 0206**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 4 500 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules du Service de sécurité incendie de Montréal et leurs équipements**

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 4 500 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules du Service de sécurité incendie de Montréal et leurs équipements a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 février 2015 par sa résolution CE15 0301;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 500 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules du Service de sécurité incendie de Montréal et leurs équipements », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.17 1153838003

*Règlement RCG 15-033*

---

**CG15 0207**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 95 000 000 \$ afin de financer le projet de la rue Sainte-Catherine Ouest incluant, notamment la mise à niveau des infrastructures souterraines et l'aménagement urbain**

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 95 000 000 \$ afin de financer le projet de la rue Sainte-Catherine Ouest incluant, notamment la mise à niveau des infrastructures souterraines et l'aménagement urbain a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 février 2015 par sa résolution CE15 0302;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 95 000 000 \$ afin de financer le projet de la rue Sainte-Catherine Ouest incluant, notamment la mise à niveau des infrastructures souterraines et l'aménagement urbain », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.18 1156707001

*Règlement RCG 15-034*

---

**CG15 0208**

**Adoption - Règlement de contrôle intérimaire relatif à la protection du site de Meadowbrook**

Attendu qu'une copie du Règlement de contrôle intérimaire relatif à la protection du site de Meadowbrook a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 février 2015 par sa résolution CE15 0300;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement de contrôle intérimaire relatif à la protection du site de Meadowbrook ».

Adopté à l'unanimité.

42.19 1150219001

*Règlement RCG 15-035*

---

**CG15 0209**

**Adoption - Règlement de contrôle intérimaire relatif à l'application des seuils minimaux de densité résidentielle pour le territoire de l'agglomération de Montréal, en remplacement du règlement RCG 14-030 (CG14 0481)**

Attendu qu'une copie du Règlement de contrôle intérimaire relatif à l'application des seuils minimaux de densité résidentielle pour le territoire de l'agglomération de Montréal, en remplacement du règlement RCG 14-030 (CG14 0481) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 février 2015 par sa résolution CE15 0299;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement de contrôle intérimaire relatif à l'application des seuils minimaux de densité résidentielle pour le territoire de l'agglomération de Montréal ».

Adopté à l'unanimité.

42.20 1142622006

*Règlement RCG 15-036*

---

**CG15 0210**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 8 439 000 \$ pour le financement des travaux du Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal**

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 8 439 000 \$ pour le financement des travaux du Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 février 2015 par sa résolution CE15 0308;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 8 439 000 \$ pour le financement des travaux du Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.21 1150504003

*Règlement RCG 15-037*

---

**CG15 0211**

**Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation à des fins de centre de traitement de matières organiques par compostage en bâtiment fermé sur un emplacement situé du côté nord-est des boulevards Métropolitain et Saint-Jean-Baptiste sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles »**

Vu la résolution CG14 0388 de l'assemblée du conseil d'agglomération du 21 août 2014, adoptant comme projet de règlement P-RCG 14-024 le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation à des fins de centre de traitement de matières organiques par compostage en bâtiment fermé sur un emplacement situé du côté nord-est des boulevards Métropolitain et Saint-Jean-Baptiste sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles »;

Attendu que des assemblées publiques de consultation sur ce projet de règlement ont été tenues par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) les 22 octobre, 12 et 13 novembre 2014, tel qu'il appert dans son rapport daté du 2 février 2015;

Attendu que le conseil d'agglomération a pris acte du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM), lors de l'assemblée du 26 février 2015, par sa résolution CG15 0067;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2015 par sa résolution CE15 0415;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un centre de traitement de matières organiques par compostage en bâtiment fermé sur un emplacement situé du côté nord-est des boulevards Métropolitain et Saint-Jean-Baptiste, sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles ».

Adopté à l'unanimité.

44.01 1140524001

*Règlement RCG 14-024*

---

**CG15 0212**

**Nomination temporaire au Bureau du taxi de Montréal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 mars 2015 par sa résolution CE15 0495;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

d'approuver la nomination temporaire de M. Alain Rochon afin d'exercer le rôle de directeur général du Bureau de taxi de Montréal pour une durée maximale de 6 mois, à compter du lundi 23 février 2015.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1150400001

---

**CG15 0213**

**Nomination au conseil d'administration de l'Administration portuaire de Montréal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 mars 2015 par sa résolution CE15 0482;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de nommer Me Éric Simard au conseil d'administration de l'Administration portuaire de Montréal, pour une période de trois ans, débutant le 24 mars 2015, en remplacement de Me Claude J. Melançon.

Adopté à l'unanimité.

51.02 1153570003

---

**CG15 0214**

**Nomination - Commission permanente**

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

- 1- de nommer madame Lorraine Pagé, à titre de présidente de la Commission sur l'inspecteur général en remplacement de monsieur Richard Bergeron;
- 2- de nommer monsieur Richard Bergeron, à titre de vice-président de la Commission sur l'inspecteur général en remplacement de monsieur Lionel Perez;
- 3- de nommer madame Marie-Andrée Mauger, à titre de membre de la Commission sur l'inspecteur général en remplacement de madame Justine McIntyre.

Adopté à l'unanimité.

51.03

---

À 18 h 12, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président de l'assemblée déclare l'assemblée levée.

---

Gilles Deguire  
Président de l'assemblée

---

Yves Saindon  
Greffier de la Ville

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

---

Denis Coderre  
Maire